

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'École de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
Séance du 24 avril 2018

Vingt-quatre membres du Conseil d'École étaient présents ou représentés, neuf procurations ont été enregistrées à l'ouverture de la séance.

Membres désignés par le Recteur de l'Académie de Dijon :

Monsieur Norbert PERROT
Madame Catherine ENGASSER
Madame Céline NOTEBAERT
Monsieur Didier PERRAULT - procuration à madame Céline NOTEBAERT
Monsieur Cédric PETITJEAN - procuration à monsieur Norbert PERROT
Madame Claude VALTAT - procuration à madame Catherine ENGASSER

Membres désignés par le Président de l'Université de Bourgogne :

Monsieur Frédéric DEBEAUFORT - procuration à madame Christelle SEREE-CHAUSSINAND
Madame Valérie DELHOMME - procuration à monsieur Jean-François GIRET
Monsieur Jean-François GIRET
Madame Catherine ORSINI-SAILLET - procuration à madame Dominique BOURGEON-RENAULT
Mme Christelle SEREE CHAUSSINAND

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Madame Dominique BOURGEON-RENAULT

Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Madame Nathalie CHARVY - procuration à madame Nadine WARGNIER
Monsieur Loïc SZERDAHELYI

Collège C : Autres enseignants et formateurs
Madame Nadine WARGNIER

Collège D : Autres enseignants relevant de l'Éducation Nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND

Représentants des autres personnels

Monsieur Olivier BOULIN
Madame Séverine DELEPIERRE

Représentants des usagers

Monsieur Tanguy BAGNARD
Madame Marie GENIN – procuration à monsieur Tanguy BAGNARD
Madame Hélène MOLINS
Madame Julia VAISSIE-BISCAYE

Membres désignés par le Conseil d'École :

Madame Catherine CAILLE-CATTIN - procuration à Monsieur Thierry LANGOUET
Monsieur Thierry LANGOUET

Invités :

Madame Frédérique ALEXANDRE-BAILLY
Madame Claire CACHIA
Madame Lucie CORBIN
Monsieur Gracian DIDIER
Madame Evelyne GREUSARD
Madame Elsa LANG RIPERT
Monsieur Julien MARLOT
Madame Véronique PARISOT

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018
- 2 - Campagne d'emplois 2019
- 3 - Demande de modification du statut et du règlement intérieur (CE/COSP)
- 4 - Points relatifs à l'offre de formation
- 5 - Révision de tarifs
- 6 - Questions diverses

=====

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Président du Conseil d'École ouvre la séance et lit une motion (cf. annexe 1), déposée par les membres du CPER de la licence EFEC, relative à l'ouverture de la L2 à Nevers dès la rentrée 2018.

2

Madame Christelle SEREE-CHAUSSINAND indique que l'université a tout à fait conscience de l'insuffisance des postes enseignants à l'ESPE mais qu'il est, à l'heure actuelle, impossible de dégeler des postes car le plan de retour à l'équilibre repose à 80 % sur les ressources humaines. Cependant, un effort important est consenti au niveau des heures puisque la prochaine notification sera abondée de 800 heures qui permettront d'assurer l'intégralité des enseignements y compris la L2 à Nevers. Il faut également souligner le soutien avéré de l'agglomération de communes de Nevers qui s'engage à hauteur de 28 000 euros et qui a également accepté de participer au financement d'équipements matériels. Ce serait un mauvais signal à leur envoyer que de ne pas saisir cette chance.

Monsieur Jean-François GIRET relaye l'inquiétude des collègues. Conscient des efforts fournis, il rappelle cependant le manque d'enseignants-chercheurs pour la licence EFEC, en particulier à Nevers. Cette licence a des taux de réussite anormalement élevés avec une déconnexion très forte entre les notes des enseignants-chercheurs et celles des vacataires. Une formation de qualité nécessite des enseignants-chercheurs et le recrutement ponctuel de vacataires ne répond pas à cette exigence.

Pour Madame Nadine WARGNIER, un taux de réussite supérieur à la moyenne ne semble pas choquant. Un véritable échange entre formateurs semble cependant nécessaire.

Madame Elsa LANG RIPERT indique que le CPER a prévu une réunion d'harmonisation avec l'ensemble des formateurs des 3 années.

Madame la rectrice n'entrevoit pas de solution pour obtenir 3 ou 4 postes d'enseignants-chercheurs qui couvriraient l'ensemble des disciplines et, qui plus est, avec des heures d'enseignement multi-sites. Elle ajoute qu'il y a aujourd'hui un quasi accord entre la ville de Nevers et le ministère pour ouvrir cette L2. Il faut également garder à l'esprit que financièrement parlant, ce n'est pas la même chose pour les familles d'anticiper une 2^e année à Dijon ou à Nevers.

Madame Lucie CORBIN précise qu'il ne s'agit pas de recruter un enseignant-chercheur à Nevers mais de conforter l'équipe d'enseignants-chercheurs de l'ESPE et plus particulièrement du département MEEF qui pourra aussi intervenir dans la licence. La demande d'enseignants-chercheurs à l'ESPE répond à des profils bien précis puisqu'il s'agit de rationaliser les forces pour assurer des cours sur les différents sites départementaux. Madame Elsa LANG RIPERT ajoute que l'ESPE est heureuse de voir les avancées en termes de financement. Il n'en demeure pas moins que pour être vraiment sereins, l'ouverture de postes est essentielle.

1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 - Campagne d'emplois 2019

L'ESPE a subi depuis plusieurs années une politique RH assez contrainte qui aboutit à une situation critique. Pour rappel, 13 postes d'enseignants sont gelés, soit 20 % de l'ensemble des gels de postes universitaires. L'ESPE compte seulement 30 % d'enseignants-chercheurs. Pour faire face à cette pénurie et à l'augmentation croissante du nombre d'étudiants, l'ESPE recrute de plus en plus de vacataires, ce qui fragilise la structure interne et les masters. Madame Elsa LANG RIPERT a demandé en DOM que la reprise s'effectue en 3 temps : une première phase dite de recrutement afin de retrouver un certain équilibre, une seconde phase qui permettrait de consolider et de stabiliser les moyens et enfin, une troisième phase de recrutement pour répondre aux enjeux de l'ESPE. Pour la rentrée 2019, 5 postes ont été demandés (3 enseignants-chercheurs et 2 PRAG) :

- un enseignement-chercheur pour le département Diderot ; ce département doit fonctionner avec 3 enseignants-chercheurs et 3 PAST pour encadrer 107 étudiants en présentiel et 28 étudiants en formation à distance ;
- un enseignant-chercheur, fléché licence EFEC, pour le département Sciences de l'Éducation ; ce département fonctionne cette année avec plus de 800 heures de vacation (soit 4 postes d'enseignants-chercheurs) ;
- pour le département MEEF, un enseignant-chercheur Sciences de l'Éducation pour assurer prioritairement la mention Encadrement Educatif. À l'heure actuelle, cette mention est intégralement portée par des CPE affectés à l'année.

La publication de 2 postes vacants de PRAG non gelés est également demandée :

- 1 PRAG Mathématiques à Mâcon. À l'heure où le ministère réaffirme l'importance des apprentissages fondamentaux, il serait difficile d'afficher une ESPE qui n'a pas au moins un titulaire dans chacun des apprentissages fondamentaux ;

- 1 PRAG Lettres à Nevers pour couvrir les besoins à la fois du MEEF 1er degré et de la licence EFEC.

Madame la rectrice indique que les 2 postes de PRAG ne sont logiquement pas en danger. La demande de publication porte donc sur 3 postes d'enseignants-chercheurs. Le ministère appuie la formation des enseignants à et par la recherche, la priorité étant d'avoir des enseignants-chercheurs pour tous les étudiants. Elle ajoute que l'augmentation du nombre d'étudiants depuis 2014 est un élément important dans l'argumentaire.

Madame Elsa LANG RIPERT précise qu'en 3 ans, l'augmentation des cohortes représente près de 70 % avec des postes qui continuent à être gelés.

Madame Lucie CORBIN rappelle que le département MEEF comptabilise 1 200 étudiants pour 23 enseignants-chercheurs, dont seulement 2 enseignants-chercheurs en Sciences de l'Éducation. Elle attire l'attention des membres du Conseil d'École sur le danger de recruter tous les ans des PRAG car ce dispositif renforce la disparité entre le nombre d'enseignants-chercheurs et les PRAG. Le ministère demande de former des étudiants à et par la recherche. Or l'ESPE ne dispose pas des moyens nécessaires pour mettre en œuvre la politique ministérielle.

Madame Nadine WARGNIER souhaite rappeler qu'il avait toujours été question de garder le potentiel humain au sein de l'ex IUFM. Puis, les postes ont été gelés ou transférés dans d'autres composantes. Cependant, monsieur le président de l'uB avait affirmé qu'il les réouvrirait lorsque le besoin se ferait sentir. Or, l'ESPE n'a pas encore bénéficié de ce retour.

4

Monsieur Jean-François GIRET estime que ce conseil doit réfléchir en termes de stratégie et établir des priorités. L'ESPE doit afficher une politique claire.

Madame Elsa LANG RIPERT précise que l'uB n'a pas demandé de classement. En outre, prioriser implique d'avoir le choix, et ce choix, l'ESPE ne l'a plus.

Madame la rectrice signale que l'université et l'ESPE ont fait le choix de développer un certain nombre de programmes et, en particulier, de créer la licence EFEC, à un moment où il était difficile d'évaluer les moyens qui seraient mis à disposition. Il y a plusieurs mentions à couvrir qui, du point de vue de l'employeur, ne sont pas toutes de la même importance. Les futurs enseignants doivent être formés en majeure partie par des enseignants-chercheurs. S'il doit y avoir une priorisation, la demande du département MEEF doit être classée en premier.

Madame Nadine WARGNIER rappelle que la constitution de l'ESPE est très spécifique à l'uB. À l'époque, l'ex IUFM avait signifié des critiques ou des limites à ce choix. Et il ne faut pas oublier que cette licence EFEC est venue remplacer la L3 Sciences de l'Éducation suspendue.

Madame Véronique PARISOT précise que Diderot et Sciences de l'Éducation, initialement composantes universitaires, ont été rattachés à l'ESPE et tentent de mener de façon solidaire la politique générale de l'ESPE.

Concernant la campagne d'emplois BIATSS, monsieur Gracian DIDIER indique que les différents supports vacants ont été examinés par la commission BIATSS et le classement remonté en DOM. Comme il n'y a plus de recrutement de titulaires et qu'il n'y a plus d'entrées par mouvement externe (apports de personnels d'établissements scolaires ou du rectorat), il faut désormais fonctionner avec des contractuels. La scolarité centrale concentre notamment

un taux anormalement élevé de contractuels, soit 60 %. Cependant, l'ESPE a fait le choix de maintenir les contractuels recrutés l'an dernier car l'arrivée de titulaires déstabiliserait à nouveau des équipes qui commencent à prendre forme.

3 - Demande de modification du statut et du règlement intérieur (CE/COSP)

Monsieur Gracian DIDIER rappelle que, lors de la dernière réunion du Conseil d'École, les usagers ont fait part de leur souhait de passer de 4 à 6 représentants. Comme le Conseil d'École ne peut compter plus de 30 membres dont au moins 9 personnalités extérieures, cette modification nécessiterait de revoir la répartition actuelle des sièges avec 2 membres désignés en moins. Il faut donc diminuer le nombre des représentants de l'université et le nombre de personnalités extérieures avec 2 hypothèses : 1 membre désigné par madame la rectrice en moins ou 1 membre désigné par le Conseil d'École en moins. Pour que la mesure soit adoptée, il faut qu'elle recueille la majorité absolue des suffrages, soit 15 pour.

Monsieur Tanguy BAGNARD lit la déclaration suivante :

« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'École,

Nous demandons aujourd'hui un changement des statuts de l'Espé avec une modification de la composition du Conseil d'École. Nous souhaitons que ce conseil soit davantage démocratique, qu'il comporte plus de membres élus que de membres désignés. D'après le code de l'Éducation, dans les membres élus, il est uniquement possible d'ajouter des usagers. C'est pourquoi nous souhaitons ce passage de 4 à 6 étudiants. Adopter ce changement sera assez exceptionnel puisque dans uniquement 4 Conseils d'École il y a 6 représentants des étudiants. Ce caractère exceptionnel ne doit pas être un signe réfractaire, mais encourageant et valorisant pour notre Espé. Nous avons ces derniers temps été en désaccord sur plusieurs sujets. Voter « pour » aujourd'hui renforcera notre poids au sein de votre conseil, mais vous montrerez que vous n'avez aucune crainte envers les usagers et la voix qu'ils portent à travers leurs représentants. Voter « Pour » renforcera également la légitimité de ce conseil par une plus grande démocratie. Nous espérons alors une issue favorable au vote ».

5

Monsieur le Président du Conseil d'École met au vote à bulletins secrets la modification du statut dans le sens demandé, c'est-à-dire de passer de 4 à 6 représentants des usagers :

- 13 pour ;
- 7 contre ;
- 2 blanc ;
- 1 nul ;
- 1 refus de participer au vote.

Monsieur le Président du Conseil d'École déclare la mesure non adoptée.

Monsieur Tanguy BAGNARD se dit très déçu et trouve dommage que finalement les personnes qui ont voté non ne se soient pas exprimées. Selon lui, la représentation de ce conseil n'est pas démocratique puisqu'il compte plus de personnes désignées que d'éluës.

Monsieur Gracian DIDIER présente un point de modification formelle du règlement intérieur. Une première demande émane des usagers afin qu'ils soient membres invités permanents en COSP (un représentant de chaque liste des étudiants siégeant en Conseil d'École pour avoir un lien entre les 2 instances). Une seconde demande, formulée par monsieur Frédéric DEBEAUFORT, concerne la liste des membres invités permanents. Il propose une

formulation du type «les vice-présidents ayant une délégation en lien avec la formation » ce qui permettrait d'inclure l'ensemble des vice-présidents.

Madame la rectrice ajoute que, de la même façon, il faudrait ajouter « ou son représentant » au niveau du « doyen des inspecteurs de l'éducation nationale – enseignement technique et enseignement général ».

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote les modifications du règlement intérieur qui sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4 - Points relatifs à l'offre de formation

Madame Elsa LANG RIPERT signale qu'il s'agit de modifications à la marge :

- la phrase sur le plagiat a été ajoutée sur les fiches filières de la licence et des masters ;
- sur le master 2nd degré SES, retrait des modalités d'évaluation spécifiques à l'UFR ;
- pour le master 2nd degré physique/chimie, les enseignants de l'UFR demandent à rééquilibrer les 2 UE portées par l'UFR dans le M1 afin qu'il y ait une partie théorique et une partie pratique dans chaque UE, ce qui avantage les étudiants et est plus pertinent en termes de formation.

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote les modifications des fiches filières qui sont approuvées à la majorité des membres présents ou représentés.

6

5 - Révision de tarifs

Il s'agit d'une révision de tarifs demandée par le site MEEF de Nevers qui propose des chambres à la nuitée, à la semaine ou au mois. Que la chambre dispose ou non de commodités, les tarifs sont identiques. Une légère augmentation (+ 2 euros la nuitée ; + 3 euros la semaine ; + 10 euros au mois) est demandée pour les chambres qui disposent d'une douche et de toilettes. Cette augmentation pourrait être mise en application à partir de la rentrée prochaine.

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote la révision des tarifs qui est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6 - Questions diverses

Madame Véronique PARISOT présente deux points d'information :

- à l'initiative de la DRAC, projet de mise en place d'un DU sur la gestion des sites patrimoniaux intégrés ;
- en collaboration avec l'UFR langues et communication, montage d'un projet pour transformer le parcours Ingénierie des Projets Interculturels et Internationaux (IPII) en master i-site (en anglais sur les 2 semestres).

Ces 2 projets seront présentés au cours d'un prochain Conseil d'École.

Le dernier point concerne l'approbation du renouvellement de l'accord-cadre entre l'université de Bourgogne et l'université japonaise d'Ehime qui accueille régulièrement un certain nombre d'étudiants du département culture.

Monsieur le Président du Conseil d'École soumet au vote le renouvellement de l'accord-cadre entre l'université de Bourgogne et l'université d'Ehime qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le prochain Conseil d'École aura lieu le 12 juin 2018 matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 05.

Le Président du Conseil d'École de l'ESPE

Norbert PERROT

Annexe 1

À l'attention de Monsieur le Président du Conseil d'École de l'ESPE de Bourgogne, pour discussion lors du Conseil d'École du 24 avril 2018

Motion des membres du CPER de la licence EFEC concernant l'ouverture de la L2 à Nevers dès la rentrée 2018

Les membres du CPER de la Licence EFEC, réunis le 5 avril 2018, réaffirment leur souhait d'ouvrir progressivement un cursus complet à Nevers et prennent acte des discussions engagées en ce sens avec les élus de l'Agglomération de Nevers, susceptible d'y contribuer financièrement. Le CPER rappelle toutefois que si les moyens financiers sont nécessaires, ils ne sont pas suffisants.

A l'heure actuelle et compte tenu des nombreux postes gelés, les différents départements de l'ESPE impliqués dans le fonctionnement de cette licence et l'accompagnement des étudiants ne disposent pas du nombre suffisant d'enseignants et enseignants-chercheurs titulaires à même d'assurer les cours prévus sur les maquettes de la licence EFEC.

En outre, de lourdes incertitudes pèsent encore quant aux conditions d'accueil matérielles et humaines : locaux inadaptés, personnel administratif en nombre insuffisant sur le site de Nevers. Quelle que soit l'issue des discussions en cours avec la collectivité territoriale, nous ne sommes donc pas en mesure de garantir aux étudiants souhaitant étudier à Nevers les conditions minimales nécessaires à la réussite.

Pour toutes ces raisons, et en l'absence de toute perspective à court terme concernant notamment le recrutement d'enseignants et d'enseignants-chercheurs titulaires, le CPER de la Licence EFEC considère qu'il est prématuré d'ouvrir la L2 à Nevers en 2018-2019, et s'y oppose fermement. Il convient d'en informer rapidement les étudiants actuellement inscrits en L1, afin qu'ils puissent s'organiser au mieux dans la perspective de la prochaine rentrée universitaire.

Les membres du CPER de la licence EFEC